

Monsieur le Premier ministre Sébastien Lecornu, les syndicats de salariés seront-ils enfin concertés sur le futur projet de Loi d'urgence agricole promis pour le mois de mars ?

La **CFTC-AGRI** exprime sa vive préoccupation face à la méthode de gestion des crises agricoles successives. Alors que le gouvernement multiplie les annonces pour apaiser la colère légitime des exploitants, une part essentielle de la filière reste systématiquement dans l'angle mort des décisions : **les salariés agricoles**.

Une gestion de crise sans boussole sociale

À chaque crise, le scénario se répète. Les syndicats d'exploitants sont reçus, mais les représentants des salariés sont ignorés. Cette absence de concertation conduit à des décisions prises dans l'urgence, sans aucune étude d'impact sur l'emploi. Pourtant, les salariés et saisonniers agricoles représentent plus d'un million d'emploi.

PLF 2026 : Des mesures qui menacent l'emploi

Le projet de loi de finances (PLF) pour 2026 contient des dispositifs qui, sous couvert de soutien à la production, risquent de détruire des emplois :

- **Distorsion de concurrence dans la mécanisation** : La CFTC-AGRI soutient fermement les dispositifs de mutualisation des ressources en agriculture. Elle promeut par exemple le développement des groupements d'employeurs... Cependant, en favorisant exclusivement certains acteurs (comme le soutien à la mécanisation collective via les CUMA), le gouvernement ignore les **Entreprises de Travaux Agricoles (ETA)**. Cette concurrence subventionnée menace les ETA et leurs salariés spécialisés, piliers de l'économie rurale.
- **Coupes budgétaires dans la Transition écologique** : La baisse annoncée de **11,5 %** des crédits de la « planification écologique » (Programme 149) est un signal alarmant. **Moins de moyens pour la transition, c'est aussi moins de formations et moins de créations d'emplois dans les métiers de demain**. Pour la CFTC-AGRI, la souveraineté alimentaire se gagnera en investissant dans la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, au regard de la transition écologique.
- **Pérennisation du dispositif TO-DE** : Si la CFTC peut admettre le besoin de soutenir la compétitivité des entreprises, nous considérons que toute aide publique doit prouver son efficacité. Elle doit donc être ciblée, conditionnée et proportionnée. Pérenniser ce dispositif d'exonération des cotisations patronales pour les travailleurs occasionnels (TO-DE) alors que les salaires sont compressés autour du SMIC, va maintenir les trappes à bas salaires et nuire à l'attractivité des emplois alors que l'agriculture peine à recruter et que ses métiers sont dorénavant inclus dans la liste des métiers en tension.

L'urgence d'un dialogue social renforcé

La **CFTC-AGRI** rappelle que la souveraineté alimentaire de la France ne se construira pas contre, ni sans ses salariés. Alors que la tension monte dans les campagnes et que les annonces se succèdent, **la CFTC-AGRI alerte : les salariés ne doivent pas être les grands oubliés de l'agriculture française.**

Contacts

Dominique BOUCHEREL, Vice-Président en charge de la production agricole - 06 67 87 97 88

resp.production-agricole@cftcagri.fr

Pierre JARDON, Délégué général – 01 83 81 97 80 - pjardon@cftcagri.fr

À propos de la CFTC-AGRI

Crée en 1969, la Fédération CFTC de l'Agriculture (CFTC-AGRI), représente l'ensemble des salariés du monde agricole et de la pêche. Affiliée à la Confédération française des travailleurs chrétiens, la CFTC-AGRI est un acteur incontournable du dialogue social en agriculture. Elle participe activement à la négociation des conventions collectives, salaires, avantages sociaux... et aux organismes de retraite, prévoyance, emploi, formation professionnelle en agriculture.